



DECISION N° DEC 20.024/P

**CONCLUSION D'UN AVENANT N°1 AU MARCHÉ 2017PA023H
RELATIF A LA FOURNITURE DE MOBILIER SCOLAIRE ET
PERISCOLAIRE (LOT 1)**

Le Maire de Brunoy,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 sur les mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu l'ordonnance n°2015-899 en date du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (applicable au marché public considéré), et notamment son article 139-4°,

Vu la délibération n°20.009/K du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal à Monsieur le Maire,

Vu l'instruction en date du 7 janvier 2016, portant règlement interne applicable aux achats publics de la Collectivité,

Vu le marché public n°2017PA023H relatif à la fourniture de mobilier scolaire et périscolaire, conclu avec la société SIMIRE, pour une durée d'un an à compter de sa date de notification (11 décembre 2017), renouvelable deux fois tacitement,

Vu le projet d'avenant, ci-joint,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un avenant de transfert au marché public n°2017PA023H, afin de prendre en compte la cession des actifs de la société SIMIRE au profit de la société MOBIDECOR, décidée par jugement du Tribunal de Commerce de Mâcon en date du 15 mai 2020, et faisant suite au redressement judiciaire de la société SIMIRE prononcé par le Tribunal de Commerce de Mâcon en date du 2 décembre 2019,

DECIDE

ARTICLE 1 : La commune de Brunoy conclut avec la société MOBIDECOR, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 537 468 803 et dont le siège social se situe 26 rue de Montevideo - 75116 - PARIS, un avenant de transfert au marché n°2017PA023H ayant pour objet la fourniture de mobilier scolaire et périscolaire.

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire

DECISION N° DEC 20.024/P

OBJET : CONCLUSION D'UN AVENANT N°1 AU MARCHÉ 2017PA023H RELATIF A LA FOURNITURE DE MOBILIER SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE (LOT 1)

ARTICLE 2 : L'avenant à signer porte uniquement sur le transfert du marché public n°2017PA023H à la société MOBIDECOR, qui reprend ainsi l'ensemble des droits et obligations du Titulaire liés au marché.

ARTICLE 3 : L'avenant à signer par les deux parties définit précisément la nature des adaptations apportées au marché initial. Les dispositions du marché, non modifiées par ledit avenant, demeurent en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification, prorogé le cas échéant selon les modalités prévues à l'article 2 de l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020, modifiée, relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services de la Ville de Brunoy et le Trésorier Principal de la Ville de Brunoy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 6 : La présente décision sera transmise en Préfecture, publiée sur le site internet de la Commune et/ou affichée sur les panneaux municipaux, fera l'objet d'une information aux conseillers municipaux dès son entrée en vigueur, ainsi que d'une communication au Conseil municipal lors de sa prochaine séance et une ampliation en sera adressée à la société concernée.

Fait à Brunoy, le 02 juin 2020

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision

Numéro attribué à l'acte : DEC 20.024/P

Objet de l'acte : CONCLUSION D'UN AVENANT N°1 AU MARCHÉ 2017PA023H RELATIF A LA FOURNITURE DE MOBILIER SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE (LOT 1)

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique / 1 - Marchés publics

Transaction Préfecture : 091-219101144-20200602-BRU_AR_20428_1-AR

Date de l'acte : 02/06/2020

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_20428_1

Date de réception en Préfecture : 02 juin 2020

**Avenant n°1 au marché public n°2017PA023H
Relatif à la fourniture de mobilier scolaire et périscolaire (lot n°1)**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

A - Personne publique contractante / Pouvoir adjudicateur :

La Ville de Brunoy
Place de la Mairie
BP83
91805 BRUNOY cedex

Représentée par son Maire, Monsieur Bruno GALLIER, habilité à signer le présent document par délibération n°20.009/K en date du 27/05/2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à M. le Maire.

d'une part,

B- Nouveau titulaire du marché à compter de la date de notification du présent avenant :

La Société MOBIDECOR, SAS au capital de 3 000 000 €
dont le siège social est situé 26 rue de Montevideo - 75116 - PARIS,
immatriculée au R.C.S. Paris sous le numéro 537 468 803,

Représentée par Monsieur Romain JACOT, agissant en sa qualité de Directeur général et dûment habilité,

d'autre part,

IL EST PRÉALABLEMENT RAPPELÉ CE QUI SUIT :

La Ville de Brunoy a conclu avec la société SIMIRE, immatriculée au RCS de Mâcon sous le numéro 685 450 348 et dont le siège social se situe 862 rue des Crais - BP 12043 - 71 020 MACON Cedex 9, le marché public n°2017PA023H relatif à la fourniture de mobilier scolaire et périscolaire. Ce marché a été passé pour une durée initiale d'un an, renouvelable deux fois, à compter de sa date de notification, le 11 décembre 2017. Son échéance est ainsi fixée au 10 décembre 2020.

Il a été conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 50 000 €HT, sur le fondement des dispositions des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La société MOBIDECOR a informé la Ville de BRUNOY qu'aux termes d'un jugement rendu le 15 mai 2020, le Tribunal de Commerce de Mâcon a arrêté le plan de cession des actifs de la société SIMIRE, placée en redressement judiciaire depuis le 2 décembre 2019, au profit de la société MOBIDECOR, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 537 468 803 et dont le siège social se situe 26 rue de Montevideo - 75116 - PARIS.

Dans le cadre de cette cession, en application des dispositions de l'article L642-7 du code de commerce, le Tribunal de Commerce de Mâcon a ordonné le transfert des marchés de fournitures, des commandes et des accords commerciaux dont est titulaire la société SIMIRE au profit de la société MOBIDECOR.

Au regard de ces éléments, la Ville de BRUNOY donne son accord pour que le marché n°2017PA023H, portant sur la fourniture de mobilier scolaire et périscolaire, notifié le 11 décembre 2017, soit transféré à la société MOBIDECOR à compter de la date de notification du présent avenant.

Le présent avenant prend acte de ladite cession au profit de la société MOBIDECOR.

CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} :

Un avenant au marché n°2017PA023H notifié le 11 décembre 2017 est conclu avec la société MOBIDECOR,

Il a pour objet de transférer ledit marché à compter de la date de notification du présent avenant à la société MOBIDECOR qui reprend ainsi, à sa charge, l'ensemble des droits et obligations liés au marché.

La présente modification au marché n°2017PA023H est fondée sur l'article 139-4°-b) du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

ARTICLE 2 :

Les paiements relatifs aux prestations dues se feront sur le compte :

Ouvert au nom de : MOBIDECOR

Auprès de l'organisme bancaire : BPCE FACTOR

Situé à : PARIS

Numéro : (voir RIB joint en annexe).

Domiciliation	Code banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
BPCE FACTOR	30007	00011	00010500791	36

Références IBAN	FR76	3000	7000	1100	0105	0079	136
Références BIC	NATXFRPPXXX						

ARTICLE 3 :

Les dispositions du marché non modifiées par le présent avenant, demeurent inchangées et restent applicables. Le présent avenant entre en vigueur à compter de sa date de notification à la Société MOBIDECOR.

SONT ANNEXÉS AU PRÉSENT AVENANT :

- L'extrait K-bis de MOBIDECOR.
- Une copie du jugement rendu par le Tribunal de commerce de Mâcon le 15 mai 2020 ayant arrêté le plan de cession des actifs de la société SIMIRE au profit de la société MOBIDECOR.
- Le RIB de la société MOBIDECOR.

Fait à BRUNOY, le

(date à compléter par l'Administration)

Pour la Personne publique contractante :

Pour la Société MOBIDECOR :



Le Maire
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER